

Auxiliaire d'accompagnement en EMS fait ses preuves

Le programme novateur du dispositif de formation et d'insertion professionnelle d'auxiliaire d'accompagnement sera pérennisé dès juin 2023. Les résultats du projet pilote confirment un réel besoin des EMS.



© Depositphotos

« Aucun dispositif connu à ce jour ne dispose d'une telle architecture », a déclaré le 28 mars Nicolas Walder, lors de la cérémonie de remise des certificats aux quinze participantes et participants qui ont suivi le dispositif de formation et d'insertion professionnelle d'auxiliaire d'accompagnement (AA). Le président de la Fegems, Fédération genevoise des structures d'accompagnement pour seniors, en a ensuite énuméré les atouts : une formation à l'interdisciplinarité, une spécialisation dans un secteur en particulier, une intégration rapide dans les équipes et un suivi rapproché sur le terrain. « En quelques mois, les auxiliaires d'accompagnement deviennent en quelque sorte des spécialistes des EMS », a-t-il ajouté.

Cette sixième volée de 15 diplômé·e·s est aussi la dernière d'une phase pilote qui s'est étendue sur quatre ans. À ce jour, 102 personnes au total ont ainsi été formées, avec un taux de réussite global de 90%. Plus encore, les données stabilisées affichent un taux de retour à l'emploi six mois après la formation d'environ 60%. La majorité des personnes sont engagées dans le secteur des soins, le plus souvent dans l'EMS qui a été leur lieu de pratique durant la formation. Une poignée de participantes et participants ont choisi de poursuivre leur parcours avec une formation qualifiante, attestation fédérale (AFP) ou certificat fédéral de capacité (CFC).

« La pratique intensive et interdisciplinaire tout au long du parcours des auxiliaires d'accompagnement sont de réels atouts. Après six mois, les participant·es ont complètement intégré le fonctionnement d'un EMS et sont à même de réaliser les différentes tâches inhérentes à leur fonction en toute autonomie », observent les partenaires. Les résultats positifs et les retours enthousiastes des employeurs confirment la pertinence du dispositif AA : ces nouvelles et nouveaux professionnel·les sont une ressource dans le contexte de pénurie de personnel auquel sont confrontés les EMS.

Interdisciplinarité et savoir-être professionnel

Conçu par l'EMS Les Marronniers et repris par la Fegems, le dispositif de formation et d'insertion professionnelle AA a été lancé au printemps 2019. Financé par l'Hospice général et l'Office cantonal de l'emploi, ce programme alterne des contenus théoriques et des expériences pratiques acquises sur les lieux de formation, en l'occurrence les établissements médico-sociaux. Les points forts du dispositif sont une immersion rapide dans l'environnement de travail, une approche interdisciplinaire ainsi que l'acquisition d'une formation généraliste et d'une spécialisation, à choix, dans les soins ou dans l'hôtellerie — intendance. Du point de vue des institutions, les AA ont l'avantage d'avoir suivi une formation spécifique à l'accompagnement de personnes âgées ayant besoin de soutien et ont acquis une connaissance des métiers en EMS et de leurs tâches respectives.

La phase pilote a permis de développer et d'ajuster le dispositif qui s'étend sur six mois à 90% pour l'ensemble des participantes et participants. Le savoir-être professionnel, une exigence des établissements médico-sociaux, est au centre du dispositif qui comprend ainsi les modules « Savoir-être professionnel », « Construction de la relation », « Gestion des conflits » et « Estime de soi et croyances ». Gage de réussite du dispositif, le volet « Insertion professionnelle » a été renforcé avec l'organisation d'une séance de préparation du dossier de candidature avec

des spécialistes du recrutement, ainsi que la possibilité de passer des entretiens d'embauche simulés. Enfin, dans la droite ligne du développement de la Fédération genevoise des structures pour seniors, un cours de sensibilisation a été introduit pour les soins aux personnes âgées accueillies dans d'autres types de structures, notamment dans le domaine des soins à domicile ou du handicap.

Un partenariat gagnant

Le dispositif doit sa réussite à l'engagement fort de l'Office cantonal de l'emploi, de l'Hospice général et de la Fegems, mais aussi à l'implication active des dix établissements qui accueillent, forment, encadrent et intègrent les participantes et participants en formation. Les établissements assument une responsabilité importante et s'investissent sans compter pour ce dispositif, alors qu'ils accueillent déjà, en tant qu'entreprises formatrices, nombre d'apprenti?es et de stagiaires. Ces prochains mois, diverses réflexions seront menées quant à l'avenir du dispositif, notamment sur son ouverture à d'autres publics et son extension à d'autres domaines, tels que les soins à domicile ou les institutions pour personnes en situation de handicap. Enfin, une démarche de reconnaissance auprès de l'OFPC a été initiée afin d'intégrer le dispositif AA au nombre des formations reconnues au niveau cantonal.

(Source : communiqué de presse)